

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 21487:2023

Petits navires - Réservoirs à carburant essence et diesel installés à demeure (ISO 21487:2022)

Small craft - Permanently installed petrol
and diesel fuel tanks (ISO 21487:2022)

Kleine Wasserfahrzeuge - Fest eingebaute
Ottokraftstoff- und Dieselkraftstofftanks
(ISO 21487:2022)

03/2023

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 21487:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 21487:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 21487:2023

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 21487**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mars 2023

ICS 47.080

Remplace l' EN ISO 21487:2018

Version Française

**Petits navires - Réservoirs à carburant essence et diesel
installés à demeure (ISO 21487:2022)**

Kleine Wasserfahrzeuge - Fest eingebaute
Ottokraftstoff- und Dieselmotortank (ISO
21487:2022)

Small craft - Permanently installed petrol and diesel
fuel tanks (ISO 21487:2022)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 18 janvier 2023.

Cette norme européenne a été corrigée et rééditée par le Centre de gestion du CEN-CENELEC le 29 Mars 2023.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2013/53/EU	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 21487:2023) a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188 « Petits navires » en collaboration avec le comité technique CEN/TC 464 « Petits navires » dont le secrétariat est tenu par SIS.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme internationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2023 et les normes internationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété autres que ceux qui sont mentionnés ci-dessus. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Le présent document remplace l'EN ISO 21487:2018.

Le présent document a été élaboré en réponse à une demande de normalisation adressée au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la ou des Directives/du ou des Règlements UE.

Pour la relation avec la ou les Directives/le ou les Règlements UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 21487:2022 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 21487:2023 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2013/53/UE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/542/C(2015) 8736 final de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2013/53/UE.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et les Annexes I et II de la Directive 2013/53/UE

Exigences essentielles de la Directive 2013/53/UE	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
Annexe I, Partie A. – Réservoirs de carburant	4, 5, 6, 7	La présente norme spécifie les exigences pour la conception et les essais des réservoirs à carburant essence et diesel uniquement, elle fournit des exigences techniques pour : <ul style="list-style-type: none"> — la construction des réservoirs à carburant ; — l'installation des conduites et canalisations de carburant ; — la ventilation des emplacements des réservoirs de carburant essence ; — la séparation des réservoirs à carburant essence hors des locaux de vie.
Annexe II – Éléments ou pièces d'équipement des bateaux (4) - Réservoirs de carburant destinés à des installations fixes et conduites de carburant.	4, 5, 6, 7	Uniquement pour ce qui concerne les réservoirs à carburant fournis en tant que composants

Tableau ZA.2 — Normes applicables pour conférer la présomption de conformité comme décrit dans la présente Annexe ZA

Colonne 1 Référence à l'Article 2	Colonne 2 Édition de la Norme internationale	Colonne 3 Titre	Colonne 4 Édition correspondante de la Norme européenne
ISO 10088:2013	ISO 10088:2013	Petits navires — Systèmes à carburant installés à demeure	EN ISO 10088:2017
ISO 12215-5:2019	ISO 12215-5:2019	Petits navires — Construction de coques et échantillonnage — Partie 5 : Pressions de conception pour monocoques, contraintes de conception, détermination de l'échantillonnage	EN ISO 12215-5:2019
ISO 12215-6:2008	ISO 12215-6:2008	Petits navires — Construction de coques et échantillonnage — Partie 6 : Dispositions structurelles et détails de construction	EN ISO 12215-6:2018

Les documents cités dans la colonne 1 du Tableau ZA.2, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. La présomption de conformité est soumise à l'application de l'édition des Normes figurant dans la colonne 4 ou, en l'absence d'édition européenne de la Norme, de l'édition de la Norme internationale indiquée dans la Colonne 2 du Tableau ZA.2.

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

**Petits navires — Réservoirs à
carburant essence et diesel installés à
demeure**

Small craft — Permanently installed petrol and diesel fuel tanks

